

Ecole publique primaire
La Roche Blanche
Rue de la Roche Blanche
44350 – SAINT- MOLF

☎ : 02.40.62.59.69

✉ : ce.0440865b@ac-nantes.fr

-PROCÈS VERBAL du CONSEIL D'ÉCOLE n°2 du 04 mars 2019

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 h 00.

La secrétaire de séance est Mme Treillard (enseignante)

La présidence du conseil est assurée par **Mme Gérard Christine**, Directrice de l'école.

Membres absents excusés : Mmes Rozier (Inspectrice de l'Education Nationale), M. Delorme (maire de Saint-Molf), Mme Henry-Goulène (DDEN), Mme Corazza (enseignante), le RASED, Mme BOULET Ségolène, EYCKEN William (parents élus)

Membres présents :

Municipalité : , Mr Bréhat (adjoint au maire en charge du Cadre de Vie)

Représentants des Parents d'élèves : Mme GUIHARD Alice, Mrs MIKOLAJCZYK François, BOUCHAIS Arnaud,

Enseignantes : Mmes Gérard, Girard-Perrigault, Meunier, Treillard, Micou, Janel, Guichet

Invités présents : Mme LeFur Bernadette (ATSEM), Mr Legendre (coordinateur enfance jeunesse)

1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'école n°1 du 08.11.18

Mme Gérard propose au conseil l'approbation du compte-rendu du Conseil d'école n° 1 du 08/11/2018. Celui-ci est approuvé.

2 - Conseil d'enfants

Les enfants ont émis leurs demandes suite au conseil d'enfants. Pendant ce conseil, ils remarquent ou demandent :

- Mettre une barrière autour de la pelouse pour ne pas marcher dessus....La Mairie préfère attendre...
- Trouver un moyen pour que les enfants ne courent plus devant les toilettes. Mme Gérard propose d'essayer avec une barrière mobile.
- Avoir un container pour mettre les feuilles mortes ramassées.
- Les médiateurs pourraient-ils intervenir pendant le temps de la cantine ? Réponse : les médiateurs ne pourront pas intervenir dans ce cas, car il y a les enfants de l'école privée.
- Le grillage est abîmé du côté de la route. Réponse de la Mairie : C'est prévu.
- Les verrous sont « durs » dans certains WC... Réponse de la Mairie : ils s'en occupent

3- Effectifs prévisionnels

Au 11 janvier : 156 élèves annoncés

Aujourd'hui, 163 élèves sont prévus et les inscriptions continuent. Pas de fermeture.

4- Assiduité

L'inspection de l'éducation nationale rappelle que l'école est obligatoire. Toute absence doit être justifiée (téléphone ou cahier de liaison). Les motifs « familiaux » ou « personnels » ou « vacances » ne sont pas des motifs recevables. L'enseignant doit connaître le motif exact de l'absence.

Depuis le début de l'année en élémentaire nous déplorons **85** demi-journées d'absences non justifiées ou justifiées mais non recevables (vacances ou autres)

5 – Présentation du Projet d'école 2018-2022

Axe 1

Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève de l'école au lycée

Objectif : *Garantir l'acquisition du "lire, écrire, compter et respecter autrui" dans le cadre du socle commun*

CONSTATS

Ces compétences sont le fondement de notre mission d'enseignants et de notre engagement auprès des élèves.

Globalement la réussite des élèves a baissé depuis quelques années. On observe

- de plus en plus d'enfants sans projet d'élève
- de plus en plus d'enfants agités non disponibles pour les apprentissages
- des comportements d'addiction face aux écrans

AMÉLIORATIONS RECHERCHÉES

Donner accès à ces élèves aux codes dont ils ont besoin pour être en mesure d'apprendre et améliorer :

- leur attention
- leur engagement
- leur goût de l'effort
- l'importance accordée à l'école

INDICATEURS POUR ÉVALUATION

Les enfants particulièrement ciblés ont-ils progressé aux évaluations nationales et d'école ?

Les enfants ciblés parviennent-ils à maintenir leur effort sur un temps plus long ?

ACTIONS

Lister les enfants concernés par le manque d'attention et / ou d'engagement.

Les évaluer à différents moments de l'année pour mesurer leurs progrès.

En maternelle et CP ,aider les enfants à être acteurs de leurs progrès en poursuivant l'utilisation du cahier de réussite.

Etablir un contrat individualisé minimum et évolutif encourageant les enfants à maintenir leur effort sur un temps donné (par exemple utilisation d'un sablier ou horloge).

Axe 2

Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance

Objectif : Instaurer un climat scolaire positif, propice au "vivre et apprendre ensemble"

CONSTATS

Dans un climat serein, les élèves sont plus propices aux apprentissages.

Cependant, on a du mal à instaurer ce climat en continu, malgré les actions engagées depuis plusieurs

années.

AMÉLIORATIONS RECHERCHÉES

Rendre les élèves plus acteurs dans la vie de l'école.
Les responsabiliser dans la gestion des émotions et des conflits.

INDICATEURS POUR ÉVALUATION

Les enfants qui ne s'engageaient pas spontanément sont-ils plus acteurs dans la vie de l'école ?

Les enfants arrivent-ils à gérer leurs conflits sans l'aide de l'adulte ?

ACTIONS

Lister les engagements possibles au sein de chaque niveau.
Poursuivre l'utilisation des messages clairs et mise en place des médiateurs (CM dans un premier temps).
Poursuivre le partenariat avec le service enfance jeunesse.

Axe 2 Développer des compétences citoyennes et culturelles et l'ouverture à l'international

Objectif n° 2 : *Renforcer l'éducation artistique et culturelle*

CONSTATS

Tous les enfants n'ont pas équitablement accès à la culture.
Le rôle de l'école est d'offrir à tous un parcours éducatif, artistique et culturel.

AMÉLIORATIONS RECHERCHÉES

Chaque enfant doit bénéficier d'un PEAC

INDICATEURS POUR ÉVALUATION

A la fin du CM2 l'enfant a-t-il été sensibilisé à tous les domaines culturels et artistiques ?
Peut-il émettre un avis critique, propre et argumenté ?

ACTIONS

Etablir un document-mémoire du PEAC sur l'ensemble de la scolarité favorisant la diversité de la culture et développant la curiosité et la créativité.
Poursuivre l'utilisation des cahiers de l'histoire de l'Art.

6- Présentation du PEDT de la commune

Le PEDT n'est pas prêt : L'animateur est présent depuis trop peu de temps...
Il s'engage à présenter les grandes lignes de celui-ci en juin.

7 –Information nouveau règlement départemental

Un nouveau règlement départemental présenté lors du conseil départemental de l'éducation nationale du 17 octobre 2018, constitue désormais la référence départementale en ce qui concerne la réglementation générale sur l'école. En s'appuyant sur ce document, les équipes d'écoles rédigeront les nouveaux règlements intérieurs pour une présentation au 3ème conseil d'école.

8 –Travaux divers et investissements effectués et/ou éventuels.

- Prévu :
- Toit préau Maternelle – Revoir la maisonnette
 - L'éclairage sera réalisé en 3 tranches.
 - Réfection de la classe B1 en maternelle

- Retrait du Bac à sable. La Mairie propose de mettre de l'herbe. Les enseignantes préféreraient un autre bac à sable.
- Travaux Classe 4 : du carrelage se décolle. La Mairie s'en occupe ...
- Demandé :

La rampe dans la salle PMR Les enseignants proposent de la laisser...

Les enseignantes de maternelle demandent que la structure de jeux à l'extérieur soit repeinte.

Depuis 2014 , la mairie précise que les aménagements, les investissements, représentent 163 662 €.

9 – Questions diverses

- Les enseignants de la Maternelle ne peuvent pas utiliser le VPI car les ordinateurs sont obsolètes : Mr Bréhat propose de lister les besoins.
- Les parents font remarquer que la rue de l'Océan est extrêmement dangereuse.... Il faudrait des ralentisseurs devant l'école.... Et la présence de policiers municipaux... La Mairie s'engage à faire des contrôles régulièrement...
- Mme Guichet souhaiterait, dans le but d'améliorer la communication avec le personnel municipal, la mise en place de billets pour savoir ce qui s'est passé en cas de chute ou autre. Ce billet sera mis dans le cahier de liaison de l'enfant
- Mme Meunier demande si le personnel Municipal possède un fichier des élèves...
- Les enseignantes font remarquer que, à midi, lors de la prise en main des enfants par le personnel municipal, les enfants sont très agités... Elles pensent qu'il faudrait plus de personnel municipal.
- Le Conseil propose, afin qu'il n'y ait pas d'énervement, que les animateurs réceptionnant les enfants qui mangent à la cantine, arrivent 2 à 3minutes avant la sonnerie. L'appel du matin met à jour le nombre d'enfants sur la liste de cantine (absents ou enfants rajoutés) : il n'est peut-être pas nécessaire de les rappeler nominativement pour éviter l'énervement mais de simplement prendre en compte le chiffre rectifié ou non sur la feuille.
- L'animateur propose le mardi 30 avril et vendredi 3 mai pour que les parents et les enseignantes puissent venir « tester » la cantine.
- Mme Guichet invite la Mairie à venir voir une rencontre USEP le 30 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La Présidente

La Secrétaire de séance

C.GERARD

M.H. TREILLARD